

**L'Union sociale pour l'habitat alerte les pouvoirs publics  
sur les recommandations de la Cour des comptes**

À la demande du Premier ministre, Edouard Philippe, la Cour des comptes a remis au gouvernement un audit sur la situation des comptes publics. La Cour propose une série de mesures qui sous-tendent un choix de société. La Cour des comptes déborde ainsi de son rôle. Elle ignore la situation dans laquelle se trouve une part croissante de nos concitoyens touchés par la précarité. Parmi les mesures de restriction qu'elle recommande, l'Union sociale pour l'habitat relève notamment des attaques portées aux dispositifs des APL, de la TVA à taux réduit sur les travaux, du PTZ+ et la volonté affirmée de réduire le coût des aides publiques au logement...

Des remises en cause qui interviennent alors que les premiers échanges entre le Mouvement Hlm et les nouveaux pouvoirs publics s'organisent afin de mettre en place un partenariat de nature à répondre aux questions que pose aujourd'hui la politique du logement. Le travail est engagé avec le ministre et le secrétaire d'État en charge de la cohésion des territoires, et le Mouvement Hlm est prêt à prendre toute sa part pour relever le défi de la cohésion et de la mixité sociale, soutenir le « choc de l'offre » et renforcer la mobilité, mesures appelées par le Président de la République. L'heure n'est pas aux discrédits mais au travail et à l'innovation pour le secteur Hlm.

L'Union sociale pour l'habitat rappelle donc une fois encore à la Cour des comptes, beaucoup moins prompte à réagir sur ce point que sur la question du logement social, que la politique du logement social ne peut être analysée sans référence au secteur privé du logement. Elle l'invite à se pencher sur les aides publiques accordées aux investisseurs locatifs privés qui ne sont guère contrôlées et qui pourraient faire l'objet de recommandations de sa part au gouvernement.

Pour Jean-Louis Dumont, président de l'Union sociale pour l'habitat : *« Il revient aux élus de la République de faire la politique de la France, et non pas à la Cour des Comptes. Ce qui est en jeu, c'est de savoir dans quelle société nous voulons vivre aujourd'hui et demain. Cela n'interdit pas, évidemment, le sens de la responsabilité budgétaire. Encore faut-il que le projet de société soit bien précisé par l'autorité politique. »*

Paris, le 05 juillet 2017

**L'Union sociale pour l'habitat** représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 730 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accession à la propriété et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2015, 84 500 logements locatifs et foyers ont été financés par les organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,8 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont aussi des acteurs importants de l'accession sociale à la propriété : 12 400 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. **Pour en savoir plus : [www.union-habitat.org](http://www.union-habitat.org)**

**Contacts presse :** Joachim Soënard / Christine Dalle / Alice Grapinet - Direction de la Communication  
Tél. : 01 40 75 52 70 ou 07 64 57 85 66